

LA PERENNITE DES FORETS ET LES PRATIQUES CONSERVATOIRES EN ALGERIE

TATAR Hafiza

Faculté des Sciences de la Terre, de la géographie et de l'Aménagement du territoire, Université Mentouri Constantine Algérie
Reçu le 12/01/2010 – Accepté le 06/10/2011

Résumé

A l'aube du nouveau millénaire, la société reconnaît plus que jamais auparavant l'importance des forêts et la nécessité de les conserver pour leurs bienfaits actuels et futurs. Les forêts sont des systèmes biologiques complexes qui, d'une part, procurent à la société une large gamme de produits essentiels- bois d'œuvre, bois de feu, aliments, médicaments, matières premières- et d'autre part, elles fournissent des services écologiques tels que la protection des bassins versants et des sols. Satisfaire à la fois la large gamme des besoins humains et les services écologiques, tout en veillant à la pérennité du patrimoine forestier exige alors des approches dans la gestion des forêts qui doivent s'inscrire dans le cadre environnemental. Le concept de pérennité forestière doit en effet s'ajuster aux objectifs de la société en matière de conservation et d'environnement. En Algérie, depuis l'indépendance, des tentatives de conservation et de développement ont eu lieu, mais sans résultats conséquents, alors que les besoins écologiques et socio-économiques ne cessent d'augmenter. Pérenniser le peu de forêts qui nous reste exige une politique qui doit avoir pour objectif de maintenir l'écosystème forestier comme un ensemble indissociable, c'est-à-dire avec toutes ses caractéristiques biophysiques et socio-économiques. La pérennité de nos forêts ne peut être associée uniquement à la politique de conservation pratiquée jusqu'à aujourd'hui, ni de rendement car les ressources forestières forment un tout indissociable qui doit être aménagé et optimisé, en tenant compte de l'interaction de tous les éléments du système pour sa durabilité.

Mots clés: Forêt, pérennité, environnement, riverains, pratiques conservatoires, Algérie.

Abstract

At the dawn of the new millennium, the society recognizes most then never before the importance of forests and the need to retain their benefits for now and the future generations. Forests are complex biological systems, first, giving the society a wide range of essential products, lumber, firewood, food, medicines, raw materials, and secondly, they provide ecological services such as watershed protection and soil. Satisfying both the wide range of human needs and environmental services, while ensuring the sustainability of forestry resources, requires that approaches in forest management must be incorporated into the environmental framework. The concept of sustainable forestry must indeed adjust to societal goals of conservation and the environment. In Algeria since independence, attempts to conservation and development have been made, but without consistent results, while the ecological requirements and socio-economic are increasing. Perpetuating the few forests left requires a policy that should aim to maintain the forest ecosystem as an integrated whole, with all its biophysical and socio-economic characteristics. The sustainability of our forests can not only be associated with the conservation policy practiced until today, nor with its efficiency because forest resources are an integral whole which needs to be designed and optimized, taking into account the interaction of all system components for durability.

Keywords: Forests, environmental, conservation policy, Algeria

ملخص

أصبح الغطاء الغابي يكتسي أهمية بالغة خاصة في ضوء الألفية الحالية لما له من دور ايجابي في مسك التربة و تعديل الجريان و حماية الأحواض المائية من الإنجراف. تشكل الغابة نظاما بيولوجيا مركبا، يلعب دورا هاما في تموين المجتمع بموارد متنوعة كالخشب، المواد الأولية لصناعة الأدوية،...، و على هذا الأساس تأتي فكرة استدامة الغطاء الغابي كأولوية أساسية في مختلف برامج التهيئة و في مقاربات تسيير الأوساط الطبيعية و البيئية. منذ إستقلال الجزائر، برزت عدة محاولات للمحافظة على الثروة الغابية غير أن النتائج ظلت غير إيجابية رغم الازدياد المستمر في الحاجات البيئية و الاجتماعية و الاقتصادية. لذا و من أجل إستدامة الثروة الغابية، لا يجب الاعتماد على سياسة و استراتيجية المحافظة فقط، بل على مخططات شاملة تأخذ بعين الإعتبار كل مكونات الوسط و علاقات التأثير و التأثير التي تربطها.

كلمات مفاتيح: الغابة، الإستدامة، البيئة، السكان المحليين، طرق الحماية في الجزائر

L' Introduction

La forêt algérienne qui ne couvre plus que 3% du territoire national, soit 3 832 786 hectares continue d'avoir un rôle écologique et socio-économique indiscutable. Malgré son état de dégradation avancée, elle assure, tant bien que mal, sa fonction de production (production ligneuse, non ligneuse, fourragère, plantes médicinales.....)et sa fonction de protection .Dans un contexte socio-économique difficile et dans des conditions climatiques plutôt sévères, la pérenniser, c'est prendre les mesures appropriées qui s'imposent pour permettre à la fois une utilisation durable de ses ressources et une conservation de l'écosystème forestier dans son intégralité.

1. Facteurs déterminants de la pérennité des ressources forestières et gestion défaillante :

1.1 Les atouts de la durabilité

La forêt algérienne, dont l'état est jugé alarmant par de nombreux observateurs, offre pourtant certains atouts en vue de sa durabilité. D'une part, elle bénéficie dans sa totalité d'un *régime foncier* public qui permet d'intervenir sans embûche au gré des politiques définies. D'autre part, elle bénéficie d'une *législation éclairée* et d'*institutions forestières* multiples aux capacités non négligeables, pouvant intervenir dans la valorisation optimale des produits de la forêt, la conservation des écosystèmes forestiers et de la biodiversité.

Malheureusement, le monopole quasi absolu de l'Etat sur le domaine forestier n'a donné que des résultats médiocres par rapport aux objectifs et aux attentes des populations .Les institutions forestières apparaissent marginalisées et peu efficaces par rapport au travail de suivi et de surveillance. Souvent, les concessions d'abattage leur échappent, et les pratiques de récolte sont, à de rares exceptions, fortement opportunistes et de mauvaise qualité.

1.2 Une gestion défaillante

En matière de gestion et de préservation du patrimoine, presque toutes les tentatives ont été vouées à l'échec. Le niveau de réussite des projets n'a guère dépassé 20%, et parfois les projets sont restés à l'état de prévision. Depuis l'indépendance à ce jour, le secteur forestier est passé par plusieurs modes de gestion .

De 1962 à 1967, il a fonctionné sans planification spécifique, par le biais de programmes annuels comportant essentiellement la réalisation des travaux forestiers, et la mobilisation des populations locales autour de ces travaux par l'organisation des campagnes de reboisement.

A partir de 1967 a commencé la législation forestière proprement dite. Plusieurs plans se sont succédés jusqu'aux années 1990.

Le premier plan triennal (1967-1969) avait pour objectif principal de développer les activités forestières en vue de réduire le chômage dans le monde rural, sans trop y parvenir, car aucune politique forestière, ni aucune structure de réalisation n'avaient été mises en place pour accompagner ce programme.

Le deuxième plan quadriennal (1970-1973), tout en reconduisant les objectifs du premier avait renforcé les capacités du secteur forestier par la création de l'Office National des Travaux Forestiers (ONTF). Mais les retards sont toujours accusés dans les réalisations, et la qualité des travaux n'a pas été améliorée.

Le troisième plan, quadriennal (1974-1977) lui aussi a insisté surtout sur les programmes intégrés de développement en consolidant la portée économique des actions forestières .Il a renforcé les structures de l'ONTF par la création de bureaux d'études rattachés à l'office en vue d'une amélioration dans la gestion et la réalisation des actions forestières, mais celles-ci sont restées médiocres. Les prévisions étaient trop ambitieuses et en inadéquation avec les moyens de réalisation.

Les plans quinquennaux qui ont débuté en 1980 étaient encore plus ambitieux (cf tableau I en annexe). Ils visaient la valorisation et la protection du patrimoine forestier dans son intégrité tout en améliorant les récoltes forestières, mais le premier plan qui s'est

LA PERENNITE DES FORETS ET LES PRATIQUES CONSERVATOIRES EN ALGERIE

déroulé de **1980 à 1984** s'est heurté à la dure réalité du terrain. Il fallait d'abord assainir les reliquats des plans précédents avant d'entamer toute nouvelle opération.

Le deuxième plan quinquennal (**1985-1989**) est intervenu alors pour compléter le premier dont les réalisations ont à peine dépassé 30%. Le reboisement et la mise en valeur des terres ont bénéficié d'une plus grosse enveloppe d'investissement, les moyens matériels et humains ont été renforcés, mais les résultats n'ont pas été meilleurs. Ne faudrait-il pas alors incriminer la mauvaise gestion de l'administration forestière ?

En **1990**, une restructuration fut opérée et donna naissance à une agence nationale des forêts (ANF), et une agence nationale de protection de la nature (ANPN).

L'ANF a été ensuite érigée en Direction Générale des Forêts (DGF) et le remplacement de l'ONTF par six offices régionaux de développement forestier, devait assurer une meilleure maîtrise de la gestion forestière en adaptant des moyens et des programmes répondant à la diversité des milieux forestiers.

Les objectifs principaux des années 1990 qui s'articulaient autour de la gestion durable des ressources forestières avec pour corollaire l'implication d'une nouvelle dynamique des zones rurales n'ont pas eu les effets escomptés. Les années **2000** donnent alors naissance à un nouvel outil de gestion du patrimoine forestier : le Plan National de Reboisement (**PNR**) dont l'objectif est de redresser dans un premier temps la situation moribonde du secteur forestier algérien et de veiller par la suite à sa pérennisation. Il vise à reboiser plus d'un million d'hectares sur 20 ans (1 245 900 ha) selon la DGF. Entre 2000 et 2007, plus de 300 000 ha ont été reboisés, soit 25% des objectifs assignés.

tableau 1 : Bilan des prévisions et des réalisations du secteur forestier à travers les différents programmes (1967-1993)

Programme	Section d'action	Prévisions (ha)	Réalisations (ha)	%
1^{er} plan triennal : 1967-1969	Reboisement	40 000	28 099	70
	Reboisement (grosses réparations)	8 500	8 000	94
	DRS (trvx neufs)	12 000	11 000	91,6
	DRS (grosses)	31 800	18 000	56,6

	réparations)			
1^{er} plan quadriennal 1970-1973	Reboisement	89 700	76 000	84,7
	DRS (trvx neufs)	80 000	32 000	40
	DRS (grosses réparations)	55 000	26 971	49
2^{eme} plan quadriennal 1974-1977	Reboisement	205 000	100 310	49
	DRS (trvx neufs)	40 000	16 461	41
	DRS (grosses réparations)	50 000	21 225	42,5
Programmes spéciaux	Reboisement	183 000	101 891	55,6
	DRS (Trvx neufs)	72 000	60 282	83,7
	DRS (grosses réparations)	7 000	3 830	54,7
Plans communaux	Reboisement	9 420	4 815	51
	DRS (trvx neufs)	13 515	6 712	46
1978-1980	Néant	0	0	
1^{er} plan quinquennal, 1980-84	Reboisement	330 000	297 244 dont 178 616 en sectoriel, 62 314 : barrage vert, 56 314 : volontariat.	
2^{eme} plan quinquennal, 1985-89	Reboisement	364 000	141 000 dont 67 807 en sectoriel, 42 717 : volontariat, 30 595 : barrage vert.	39
1990-1993	Reboisement		127 598	

Source : **SEFOR** : bilan du secteur forestier 1967-1978 (in plan de reboisement, 1999) + **BNEDEP**

2 Actions pour le changement et la pérennisation

La pérennité des forêts, et en conséquence de leurs ressources, et le contrôle de leur production sont désormais les thèmes qui préoccupent le plus le secteur forestier. Ces derniers constituent un aspect particulier de l'utilisation rationnelle des forêts, patrimoine écologique et économique du pays.

Si les forêts ne couvrent que 3% du territoire national, il n'en demeure pas moins qu'elles ont une importance économique, et une valeur écologique incontestables. Leur pérennité est liée au concept d'aménagement qui doit désormais tenir compte de trois grands objectifs :

- répondre à la demande croissante en produits ligneux et subéreux par l'accroissement de la production de bois et de liège :
- augmenter de manière sensible le taux de

boisement du pays en régénérant les formations forestières dégradées (reforestation du versant nord de l'atlas saharien);

-améliorer et préserver les forêts existantes.

Une nouvelle politique est adoptée, elle a pour base l'aménagement intégré des ressources forestières plutôt qu'un ensemble de techniques d'aménagement de la forêt, au sens large du terme. La rigueur de son application va dépendre des outils mis en œuvre.

Basée sur un concept nouveau qui dépasse largement le concept traditionnel fondé sur la production de biens et de services, la nouvelle politique de gestion et d'utilisation des forêts pense non seulement à perpétuer l'offre physique des produits, mais aussi à maintenir l'écosystème forestier dans son intégrité.

2.1 Mesures institutionnelles

Dans cet objectif, et pour une meilleure efficacité, le service forestier s'est alors réorganisé afin de donner à ses missions un cadre propice aux succès des différentes opérations. Il s'est doté d'organes consultatifs et d'institutions d'appui qui garantissent le maximum de chance de succès au financement de l'Etat en direction des forêts et de l'espace forestier.

Ainsi constitué, ce cadre organisationnel va présenter un atout non négligeable, puisqu'il va permettre de définir les responsabilités de chacun dans l'espace forestier.

La création en plus, d'un ministère chargé de l'aménagement du territoire et de l'environnement en 2000 est venue dans ce cadre renforcer et asseoir ces décisions dans la durabilité. Ce dernier se voulait un outil de réduction des antagonismes qui naissent obligatoirement entre un développement économique porteur de pressions très lourdes sur les milieux naturels, mais indispensable, et une volonté de préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

En outre, dans le cadre du développement durable du monde rural, il est mis en œuvre de vastes programmes de préservation et de valorisation des ressources naturelles, soutendus par une approche intégrée faisant participer davantage les populations concernées et intégrant la gestion et la protection des

forêts..

La définition de la nouvelle politique forestière donne désormais aux populations l'opportunité de jouer un rôle déterminant dans la gestion et le développement durable des ressources forestières.

Dans le cadre du renforcement de la planification comme outil de la politique forestière et de son évaluation, l'administration forestière est appelée à mettre en place les principes d'une planification efficiente impliquant une coordination harmonieuse entre les divers intervenants à tous les niveaux (local, régional, national). Elle doit s'inscrire dans le cadre national de l'aménagement du territoire et du développement durable. Elle doit également répondre aux engagements internationaux souscrits par le pays.

2.2. Mesures techniques.

Les actions essentielles s'articulent autour des axes suivants :

2.2.1. En matière de gestion et de préservation du patrimoine :

-Veiller à ce qu'il n'y ait pas recul du couvert forestier dont la composition est riche et diversifiée (cf.tableau2), et sauf circonstances exceptionnelles, interdire les activités provoquant son recul ou une réduction significative de ses qualités environnementales.

- Réduire les feux de forêts à travers l'éducation du grand public et la sensibilisation de tous les partenaires impliqués dans la conservation des ressources naturelles.

-Mener les pratiques sylvicoles et les plans d'aménagement, dans le cadre global de l'aménagement de l'espace rural en vue de pérenniser le patrimoine existant

-Adopter une politique participative de gestion, ce qui permettra à long terme un ralentissement du déboisement

-Etendre la superficie forestière par la plantation de 3 millions d'hectares de terres à vocation forestière ou soumises à l'érosion ou à la désertification.

Tableau 2. Consistance du patrimoine forestier (2007)

Essence	Superficie
Pin d'Alep	881 000 ha
	230 000 ha
Chêne liège+afarès	48 000 ha
Cèdre	16 000 ha
Pin maritime	3100 ha
Eucalyptus	43000 ha
Chêne vert	108 000 ha
Reboisement de protection	717 000 ha
Autres (thuya, genévrier, frêne)	124 000 ha
Maquis et broussailles	1 662 000 ha

2.2.2. En matière de protection contre l'érosion, et la désertification :

Plusieurs mesures ont été prises, sachant que près de 1.500.000 ha devront être protégées de l'érosion, notamment en zone de montagne où les processus érosifs s'amplifient rapidement. Parmi ces dernières, la sauvegarde de barrages et de sites de barrage contre l'envasement constitue la priorité. La promotion de l'arboriculture fruitière rustique qui permet non seulement de protéger les sols, de valoriser les terres pauvres mais aussi de fixer les populations rurales en représente l'outil principal. De même que les plantations pastorales d'arbres et arbustes fourragers afin de soulager les parcours et de satisfaire les besoins d'un cheptel important.

Parallèlement, des améliorations foncières visant à réhabiliter le capital foncier, à augmenter les capacités de rétention en eau et à accroître les rendements sont envisagées.

Quant à la lutte contre les phénomènes de désertification qui touchent les zones steppiques et à l'ensablement des périmètres agricoles des wilayas du Sud, le barrage vert reste le seul moyen efficace pour freiner leur avancée.

2.2.3 En matière d'économie forestière et de contrôle des récoltes :

Une démarche conduisant à la réglementation des récoltes pour définir et conserver un domaine forestier permanent de production a été mise en place. Le contrôle des récoltes ne pouvant toutefois être associé uniquement à des

mesures réglementaires, évoluera avec la politique d'utilisation des ressources forestières qui sera appliquée en matière d'économie forestière. Ainsi dans une première étape, il a été prévu de mobiliser des volumes de bois (500 000m³) et de liège (15000 tonnes) prévus par les études d'aménagement déjà réalisées. En second plan, il a été prévu d'améliorer nettement la production ligneuse et subéreuse afin de couvrir en grande partie les besoins du pays et ceci, en veillant à l'exécution du plan national de reboisement (PNR). Ainsi par exemple, en application du programme d'action (2003-2007) et dans le cadre de la réhabilitation de la subéraie, l'administration des forêts a prévu le reboisement de 20 000 ha de chêne liège. Il a été prévu également de booster l'activité alfatière par la création d'un fonds alfatier de 450 000 ha, et de redynamiser l'exploitation de l'alfa pour augmenter la capacité du pays à produire de la pâte à papier. En ce qui concerne les produits non ligneux, une exploitation rationnelle dans le contexte d'une approche intégrée est encouragée en faveur d'un développement durable.

Dans une dernière phase, au fur et à mesure que la production des bois et leur utilisation se développeront, il est prévu des règlements d'exploitation plus stricts. Ce sera une période d'aménagement extensif où l'élargissement de la base industrielle sera possible. La gestion des forêts sera confiée ici à des agences ou régies qui auront tendance à effectuer les récoltes elles-mêmes pour mieux intégrer cette opération aux travaux d'aménagement.

2.2.4. En matière de conservation de la biodiversité et de protection de la nature

Il a été décidé de veiller, dans le cadre d'un plan national, à la diversité biologique et à l'utilisation des ressources locales. Ainsi conserver les écosystèmes forestiers s'avère de plus en plus comme une priorité nationale. La nécessité de conserver la biodiversité et de protéger l'environnement impose désormais le contrôle des zones d'exploitation des forêts naturelles et la consolidation des aires protégées. En ce sens, des plans de gestion couvrant 8 parcs nationaux, soit une superficie de 165 000 ha sous tutelle de la Direction Générale des Forêts

ont été élaborés, avec pour objectif la préservation de la faune et de la flore. En parallèle, il a été prévu la création de 4 parcs nationaux sur une superficie de 620 000ha

Tableau 3. Aires protégées existantes.

Aires protégées	Nombre	Superficie
Parcs nationaux	8	165 362 ha
Réserves de chasse	4	41 589 ha
Zones humides	1451, dont 42 classées	2 958 704 ha

Source : M.A.T.E, Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement. 2006.

Dans le souci de la pérennisation, les autorités veilleront au développement et à l'utilisation des ressources génétiques locales (écotypes locaux). Elles s'attacheront en priorité à la conservation du patrimoine génétique, par la création de zones protégées convenablement gérées pour assurer la pérennité du patrimoine génétique. Ainsi pour la forêt de **Guerrouch**, située dans le **parc de Taza** (Wilaya de Jijel).

De nombreuses dispositions ont été prises pour conserver et améliorer l'espèce endémique du Chêne Zeen (*Quercus Mirbecki*) et ses différents faciès.

De même pour le Cèdre du **Belezma** (Wilaya de Batna) qui souffre d'un dépérissement inexplicable et inquiétant. Les forestiers locaux soutenus par les chercheurs de l'université de Batna et de l'INF multiplient les efforts pour contrer cet état de fait, et améliorer génétiquement la résistance de cette espèce face aux changements climatiques.

3. Un aménagement concerté des ressources forestières

Face à l'échec des approches classiques et des résultats modestes, et compte tenu de l'évolution de la question forestière depuis le sommet de Rio (1992), la tendance actuelle privilégie l'approche de l'aménagement concerté qui accorde une attention particulière aux concepts de partenariat et de participation. L'aménagement concerté repose sur l'association des usagers à l'ensemble des étapes, de la conception à la réalisation, au suivi et à l'évolution des actions.

Il s'appuie sur une vision intégrant la dimension

environnementale et la conservation de la biodiversité et tend vers une gestion informatisée des forêts.

A titre d'exemple, un projet modèle lié au renforcement de la participation communautaire dans le **parc d'El Kala** déclaré réserve de la biosphère par l'UNESCO, a été mis sur pied. Ce projet lancé en 2007 par la DGF et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) a bénéficié d'un budget conséquent. Il a impliqué les riverains (une cinquantaine de familles de la localité frontalière de Haddada) dans la gestion selon une stratégie de développement local bien déterminée. Les activités ont porté d'une part, sur la promotion des produits non ligneux, telles que les plantes médicinales, aromatiques et mellifères, destinées principalement à la communauté, et d'autre part elles ont porté sur la dotation en moyens techniques, organisationnels et financiers devant susciter auprès des concernés un esprit d'« écocitoyenneté ».

Dans ce cadre, des ateliers consacrés au savoir faire local ont été organisés : pratiques de déliègeage, de l'apiculture, techniques d'extraction de l'huile de lentisque..... avec une dotation en matériel approprié. Des activités liées à l'élaboration d'un plan de gestion communautaire ont été, par ailleurs, réalisées avec les riverains sur l'animation d'ateliers participatifs de sensibilisation et de vulgarisation pour aboutir à un changement de comportement envers la nature et l'incitation à l'écocitoyenneté.

3.1 .Principes de base de l'approche

L'approche est ainsi basée sur la recherche d'un aménagement concerté et pluri-objectifs. Expérimentée à El Kala, elle doit être opérationnelle sur l'ensemble des massifs forestiers, tenant compte à la fois des objectifs de préservation des formations naturelles, des besoins des populations riveraines et des objectifs de développement socio-économiques en périphérie de ces massifs.

Dans cette logique, la DGF responsable de l'élaboration comme de l'application des aménagements forestiers, prépare le projet en étroite coopération avec les collectivités locales ou établissements publics, en se basant sur le même type de démarche qui prévaut pour toute

entreprise privée, à savoir la définition des objectifs, l'évaluation des contraintes et la préparation d'un programme d'actions en fonction de ces contraintes. Ces démarches se font à tous les niveaux décisionnels, de façon à pouvoir concilier entre les objectifs de la conservation des ressources et la nécessité de répondre aux besoins des populations en la matière.

3.2. Schéma d'aménagement concerté

La démarche retenue par l'élaboration de l'aménagement concerté consiste en la définition de trois points précis. Dans un premier temps, il s'agit de bien cerner le lieu et les acteurs de cet aménagement, il est ainsi d'abord nécessaire de définir des unités territoriales qui serviront de base pour l'aménagement et la gestion des ressources. Dans un deuxième temps, il est nécessaire d'identifier les usagers actuels et futurs et les usages pratiqués ainsi que leurs impacts sur les ressources naturelles disponibles. Quant au troisième point, tout en définissant les objectifs et les programmes d'actions proposées, il doit œuvrer à la définition des mesures d'accompagnement et les moyens de mise en œuvre du projet

3.3. Outils de gestion en vue de l'aménagement forestier concerté

L'aménagement forestier concerté exige une gestion structurée du secteur forestier, ce qui suppose non seulement *un système institutionnel* bien organisé (ministère, offices, régies...) mais aussi *l'octroi de moyens financiers* conséquents répondant aux objectifs et orientations établis.

Les organismes responsables de la gestion seront alors amenés à acquérir les connaissances nécessaires, telles que la cartographie précise des différents massifs, les inventaires exhaustifs, pour confectionner les différents plans et programmes requis, et pour ensuite les mettre en œuvre. Ces mêmes organismes doivent éviter les conflits d'autorité autour du contrôle des territoires et des ressources qu'ils comprennent, car depuis toujours, la gestion des ressources forestières a été lourde d'un passé conflictuel entre les services de l'état et les usagers.

La décentralisation, autre outil de gouvernance et de développement local, doit être appliquée pour un aménagement forestier concerté. Elle permettra de concilier la reconnaissance du patrimoine naturel et le développement d'un projet fondé sur sa préservation et sa valorisation. Elle nécessite des financements importants en matière d'aménagement infrastructurel et technique et demande une politique soucieuse d'un découpage territorial réaliste.

La mise en place d'observatoires pourrait aider à susciter l'émergence d'une plus grande transparence et d'une meilleure gouvernance des ressources forestières. Ces derniers pourront constituer un puissant mécanisme pour promouvoir le partenariat entre le Ministère de l'Aménagement du Territoire et les autres entités concernées. Ils pourront également constituer un moyen pour utiliser et attirer davantage l'attention sur les priorités en terme de conservation de la biodiversité.

Ainsi, l'aménagement concerté des forêts pourra contribuer grandement à la pérennisation des ressources forestières.

CONCLUSION

La pérennité du patrimoine forestier qui est affectée par une série de facteurs (la sécheresse chronique, l'usage du bois à des fins de construction, le défrichement à des fins de production agricole, le surpâturage des animaux domestiques, les incendies, la cueillette des produits non ligneux à des fins commerciales.....) pourrait se concrétiser grâce à la définition d'une nouvelle politique forestière fondée sur un système institutionnel performant qui pourrait aider à susciter l'émergence d'une grande transparence au niveau de la gestion. Des réformes législatives éclairées, associées à des approches participatives et décentralisées, donneront aux populations l'opportunité de jouer un rôle déterminant dans la gestion et le développement durable des ressources forestières.

A l'heure où l'Humanité prend conscience que la terre est en péril, il est plus que crucial que les responsables se préoccupent de la pérennité des ressources forestières, véritable enjeux du futur. La conservation des ressources naturelles

est un moyen susceptible de permettre aux hommes d'assurer leur dignité.

REFERENCES

Andréani, G. (2001), Gouvernance globale : Origine d'une idée. Politique étrangère, n°3, p 549-568.

Boutefeu, B. (2005), L'aménagement forestier en France : A la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire. Revue électronique sciences de l'environnement. Vol, 6 n°2.

Bouthillier, L. (1991), Le concept de rendement soutenu en foresterie dans un contexte Nord Américain. Thèse de doctorat. Université Laval. 379p

Brédif, H, Boudinat, P. (2006). Quelles forêts pour demain ? Eléments de stratégie pour une approche rénovée du développement durable. Paris, l'Harmattan, 249p.

Buttoud, G.(2004), Critères et indicateurs de gestion durable des forêts :où en est-on ? Numéro spécial de la revue forestière française n°5, Nancy, ENGREF . pp361-502.

Conseil Canadien des ministres des Forêts (CCMF), (1997), Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada. Rapport technique. 136 p en ligne.

DGF, (2005), Forum des Nations Unies sur les forêts.

Dubourdieu, J. (1997), Manuel d'aménagement forestier : Gestion durable et intégrée des écosystèmes forestiers ; Paris, Office National des Forêts, Edit. Lavoisier, 244

Etude Forêts, FAO. (1995), Analyses d'impacts des projets forestiers. 82p.

Gélinas, N. (2001) La gestion partenariale : un nouveau mode de gestion pour la forêt québécoise. Thèse de doctorat. Université Laval. 179 p.

Gévry, MF. (2008)La forêt : Bien plus que du bois. Mouton noir, Vol, XIII, n°6.

Ouarkoub, D. (1975), La politique forestière en Algérie. Evolution et perspectives. Mémoire de DEA. Université. Montpellier. 112p.

Ouelmouhoub, S. (2005), Gestion multi usages et conservation du patrimoine forestier : Cas des subéraies du Parc National d'El Kala. Thèse de Master. CIHEAM-IAAM. Montpellier .n° 78

Ramade, F.(1997), Conservation des écosystèmes méditerranéens :Enjeux et perspectives. Paris, Economica, 189p.

Rameau, JC. (1996), La gestion durable des forêts .n° spécial. Nancy ; ENGREF. 252 p.

Roy, ME. (2006), La pérennité des forêts. Coll. Mémoires et thèses électroniques.